

Communiqué transmis à la presse en avril 1997

Une fois encore nous avons vu juste !

TOUT récemment, la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral a admis la demande d'indemnisation de la part d'un militant jurassien, membre du Groupe Bélier, qui en 1993 avait été arrêté puis incarcéré quelque 13 jours abusivement. Ce faisant, la plus haute instance judiciaire suisse a désavoué carrément le Ministère public de la Confédération et en particulier le procureur général Mme Carla del Ponte.

En début d'année, nous dénoncions en conférence de presse l'odieux parti pris politique qu'affichait dans cette affaire le Ministère public, dont l'unique dessein en l'occurrence était de pénaliser un membre du Groupe Bélier. Nous affirmions en conclusion qu'à Berne, on ne supporte pas cette jeunesse engagée, militante, qui revendique le droit légitime de reconstituer l'unité de son pays et par conséquent, selon ces milieux appartenir au Groupe Bélier est un crime de lèse-majesté.

Les juges de Lausanne ont quant à eux et comme il se doit fait preuve d'un peu plus d'objectivité et d'impartialité : le Groupe Bélier est une association légale et un mouvement politique à part entière ! De temps en temps, il est nécessaire de rappeler ces vérités.

La décision des juges fédéraux est symbolique à plus d'un titre. La jeunesse jurassienne a eu raison de la chère Carla et de sa police. Modeste revanche mais qui démontre oh combien la question jurassienne demeure une question suisse.

Groupe Bélier